



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 14 février 2020

Le Département de l'Isère remercie ses assistants familiaux

Chaque année, le Département de l'Isère organise une cérémonie de remise du diplôme d'Etat d'assistant familial. Cette année, 23 assistants familiaux sont récompensés.

Une reconnaissance supplémentaire du métier d'assistant familial

Le diplôme d'Etat d'assistant familial doit être obligatoirement suivi par tout assistant familial dans un délai de trois ans après la signature du premier contrat de travail. Ce diplôme est pour les assistants familiaux une reconnaissance professionnelle supplémentaire de leur métier.

Cette cérémonie est l'occasion pour Jean-Pierre Barbier, Président du Département, Sandrine Martin-Grand, Vice-présidente du Département chargée de la famille, de l'enfance et de la santé, et Pierre Gimel, Vice-président du Département chargé des finances et des ressources humaines, de dire aux assistants familiaux du Département toute leur reconnaissance pour leur travail et de les remercier pour leur engagement quotidien auprès des enfants confiés.

L'action du Département en faveur des assistants familiaux

Lors de son arrivée à la tête du Département en 2015, Jean-Pierre Barbier a constaté la souffrance des professionnels de la protection de l'enfance, dont les assistants familiaux, qui signalaient une absence de dialogue et un manque de reconnaissance de leur métier par la collectivité.

Pendant plusieurs mois, ils ont été entendus notamment dans le cadre des Etats Généraux de la Protection de l'Enfance et de groupes de travail.

Ces dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place par le Département de l'Isère pour améliorer leurs conditions de travail :

- le versement d'un SMIC mensuel dès l'accueil du 1^{er} enfant (depuis novembre 2019), qui constitue une revalorisation salariale importante ;
- l'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- le renforcement de l'offre de formation qui permet un meilleur accompagnement professionnel ;
- la revalorisation de l'indemnité journalière d'entretien ;
- la tenue de réunion et de groupes de travail pour construire de nouvelles solutions...

« Nous avons fait le nécessaire pour que le dialogue soit renoué avec les agents du Département, les professionnels de la protection de l'enfance et nos partenaires, qui sont en prise directe avec la réalité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du terrain. Nous veillons au maintien de ce dialogue car c'est bien ensemble que nous réussissons à améliorer la protection de l'enfance, dans toute sa complexité », indique Sandrine Martin-Grand.

« Les assistants familiaux appartiennent à la grande famille du Département de l'Isère. Ensemble, nous allons continuer à construire des actions pour améliorer le métier et mieux accompagner les enfants confiés », explique Jean-Pierre Barbier.

Chiffres clés :

- 6 956 jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance
- 1 011 mineurs et jeunes majeurs accueillis chez des assistants familiaux
- 491 assistants familiaux
- 918 mineurs en établissements